Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 8 janvier 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019

2019 V. 530 Voeu relatif au projet de requalification de la rue de la Goutte d'Or et de la rue Boris Vian

---

Le Conseil de Paris,

Considérant la délibération de déclassement do domaine public routier de la Ville de Paris de la partie de la rue Boris Vian située entre la rue de la Goutte d'Or et la rue Polonceau, et d'emprises situées le long de la rue de la Goutte d'Or et entre la rue Polonceau et la rue de la Goutte d'Or à Paris 18e;

Considérant la forte attente des habitants et des associations locales de voir la transformation de l'ilot Polonceauet le traitement des mésusages par la clarification de l'espace public, par l'amélioration des façades commerciales et par l'amélioration de raccès aux équipements publics ;

Considérant l'engagement de la ville au printemps 2018 auprès des associations locales de débuter les travaux au printemps 2020 ;

Considérant les grandes orientations urbaines retenues dans le cadre de l'étude urbaine menée par l'agence Ferraru en 2016, redressement de la voie Boris Vian et comblement des arcades de la rue de la Goutte d'Or ;

Considérant que la délibération DU 245 ne porte pas sur la construction du bâtiment dit « O » et la couverture du TEP mais sur le redressement de la rue Boris Vian et le comblement des arcades de la Goutte d'Or ;

Considérant les points forts du projet de l'agence Estran qui propose des réponses urbaines et architecturales claires sur le comblement des arcades et le redressement de la voie Boris Vian ;

Considérant la validation du projet de l'ANRU qui viendra apporter son concours financier sur l'opération ;

Considérant l'avis favorable du commissaire d'enquêteur pour le déclassement du domaine public assorti de deux reserves, continuer la concertation et l'étude des projets alternatifs ;

Considérant la concertation menée régulièrement depuis le printemps dernier par la Mairie du 18e sous la forme d'un comité de suivi et les rencontres avec les associations ;

Considérant l'étude des 2 projets dits « alternatifs » adressés à la direction de l'urbanisme par l'association Cavé Goutte d'Or et par l'agence d'architectes Atelier 26 ;

Sur proposition de l'exécutif,

Emet le vœu que

- Le projet de redressement du passage Boris Vian et du comblement des arcades puisse débuter dès le 1er semestre 2020 comme la ville s'y était engagée auprès des collectifs associatifs et des habitants

- La concertation sur la définition et programmation des aménagements des espaces libérés du passage et de la placette Polonceau puisse continuer

- La végétalisation trouve une place plus importante dans le projet